PRÉFET DES YVELINES

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France

Unité départementale des Yvelines

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la société IKEA DEVELOPPEMENT SAS portant sur la création et l'exploitation d'une plateforme logistique située sur la commune de Limay

Une enquête publique d'une durée de dix-sept jours est organisée du 18 avril 2024 au 4 mai 2024 inclus sur la demande d'autorisation environnementale, présentée par la société IKEA DEVELOPPEMENT SAS sise 425 rue Henri Barbusse – BP 129 - 78375 Plaisir Cedex, afin de créer et exploiter une plateforme logistique située sur la commune de Limay (78520), 266 route de la Noue, relevant du régime de l'autorisation au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE, rubrique n°1510-2) et au titre de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) dite nomenclature loi sur l'eau (rubrique n°3.2.2.0).

Le dossier mis à l'enquête comporte notamment une étude d'incidence environnementale.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante :
- https://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Enquetes-2024
- sur support papier, dans les mairies de Limay et Porcheville, aux jours et horaires d'ouverture de la mairie au public ;
- sur un poste informatique, à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France (DRIEAT) Unité départementale des Yvelines 35 rue de Noailles à Versailles (78000), sur rendez-vous sollicité aux coordonnées suivantes : ud78.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr ou 01 71 28 48 51

Le public peut consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur, ouverts à cet effet dans les mairies de Limay et Porcheville.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être envoyées par voie postale à la mairie de Limay, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire-enquêteur ou lui être remises lors des permanences mentionnées ci-dessous. Elles sont consultables au siège de l'enquête.

Le public peut également faire parvenir ses observations et propositions au commissaire-enquêteur, du 18 avril 2024 au 4 mai 2024 inclus, par courrier électronique à l'adresse suivante :

drieat-consultation-environnement@developpement-durable.gouv.fr

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet de la préfecture des Yvelines susmentionné, dans les meilleurs délais.

Monsieur Michel GENESCO, consultant en environnement et gestion des risques en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Monsieur Michel FAURE, directeur administratif et financier en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le commissaire-enquêteur reçoit les observations et propositions écrites et orales de toutes les personnes qui le souhaitent dans les mairies mentionnées ci-dessous, aux jours et horaires suivants :

dates	horaires	mairies
le jeudi 18 avril 2024	de 14h00 à 17h00	Limay
le mercredi 24 avril 2024	de 9h00 à 12h00	Porcheville
le vendredi 26 avril 2024	de 14h00 à 17h00	Limay
le samedi 4 mai 2024	de 9h30 à 12h30	Limay

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont tenus à la disposition du public dans les mairies de Limay et Porcheville, à la DRIEAT - UD78 sur rendez-vous pris au 01 71 28 48 51 ou à l'adresse électronique <u>ud78.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr</u> et sur le site internet de la préfecture (adresse susmentionnée pour la consultation du dossier d'enquête) à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées auprès de la société IKEA DEVELOPPEMENT SAS - 425 rue Henri Barbusse – BP 129 - 78375 Plaisir Cedex, à l'adresse suivante : enquete.limay.fr@ingka.ikea.com

À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale (autorisation assortie de prescriptions ou refus).